Département de la Côte d'Or

Commune de PLOMBIERE-LES-DIJON

Lotissement " Rue de Velars "

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER PA8.1 - Programme des travaux

Le présent lotissement est desservi par la rue de Velars.

Les réseaux de viabilisation sont existants dans l'emprise de la rue de Velars et la rue Victor Hugo.

Les lots seront raccordés directement aux réseaux existants par branchements, les modalités techniques des raccordements seront détaillées dans les permis de construire.

L'accès au lot 1 se fera par l'espace A, rétrocédé à la commune.

L'accès au lot 2 se fera directement depuis la rue de Velars.

Les plantations prévues devront être issues de la liste des essences végétales recommandées par le PLUi-HD de Dijon Métropole.

1) Aménagement de l'espace A

L'espace A réalisé dans le cadre de ce permis d'aménager est dimensionné pour pouvoir être classé dans le domaine public. Le profil en travers type de cette voie sera constitué comme suit :

- Une chaussée en enrobé de 6m de large à double sens de circulation,
- Une bande de stationnement de part et d'autre de la voirie

Des aires de présentation des ordures ménagères située à l'entrée resteront privée au lot 1

Le raccordement à la chaussé existante respectera le cahier des charges de la voirie de la Métropole.

En fonction des besoins de raccordement électrique du lot 1, une place de stationnement pourra être supprimé pour permettre l'implantation d'un transformateur électrique accessible depuis le domaine public.

Structure de l'espace A, techniquement, la chaussée de la nouvelle voie, après terrassement pour mise au profil, sera constituée de la façon suivante :

- Géotextile anti-contaminant si l'état du sol le nécessite,
- Couche de fondation en GNT 0/80 sur environ 40cm d'épaisseur après compactage et arrosage,
- Couche de base en GNT 0/20 d'une épaisseur de 10 à 15 cm après compactage et arrosage,
- Imprégnation à l'émulsion de bitume dosé à 3kg/m²
- Couche de finition et de roulement en béton bitumineux 0/10 calcaire ou porphyre à raison de 120kg/m² sur une épaisseur de 5 cm.

Les stationnements seront réalisé en evergreen (semi-perméable).

La gestion des eaux pluviales se fera via une tranchée drainante en gravillonnaire enterré permettant une rétention de 2m³. Un lampadaire sera installé au centre de la placette et raccordé au réseau public existant rue de Velars.

2) Aménagement du RIO

Le RIO sera débusé, il présentera un profil similaire à celui existant au Sud de l'opération. Une protection sera installée pour prévenir toute chute, son aménagement sera défini dans le cadre du permis de construire du lot 1 (une coupe schématique est jointe au présent permis d'aménager).

3) Réseau EU, AEP

Le lot 1 sera raccordé par branchement particulier aux réseaux d'eaux usées et potable sur les réseaux existant rue de Victor Hugo. La position de ces branchements est indiqué schématiquement sur la PA8-2 sera précisée au permis de construire.

4) Réseau EDF, Télécom

Le lot 1 sera raccordé par branchement particulier aux réseaux d'eaux usées et potable sur les réseaux existant rue de Velars. La position de ces branchements est indiqué schématiquement sur la PA8-2 mais sera précisée au permis de construire.



E-mail: contact@mjsp.fr





Dressé en 01/2023 Référence : d05270

COUPE TYPE

au droit de la rivière 1/20°

